



Démarches : mettez jour votre quotient familial

AKTUALITÄT

VERFAHREN

Dienstag, 29. november 2022

Démarches : mettez jour votre quotient familial

Afin de bénéficier de tarifs adaptés vos revenus, vous devez faire calculer votre quotient familial chaque année. Les familles qui ne l'auront pas fait se verront attribuer par défaut le quotient maximum sans effet rétroactif possible.



Quand ?

La [campagne de calcul du quotient familial 2023](#) se déroulera du 28 novembre 2022 au 21 janvier 2023.

Comment ?

La procédure est entièrement digitalisée. La démarche peut s'effectuer en ligne :

- sur votre [portail Famille](#)
- sur une borne d'accès numérique à l'hôtel de ville

Pour plus de renseignements, contactez le Guichet unique au 01 34 58 00 00 ou par email relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr